

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 août 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Points 34, 39, 66 et 75 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement**

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite

**Lettre datée du 16 août 2011, adressée au Secrétaire général
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais appeler votre attention sur la multiplication sans précédent des violations du cessez-le-feu commises par l'Azerbaïdjan le long de la ligne de contact entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan. Cela montre encore une fois que l'Azerbaïdjan ne respecte pas les engagements pris aux réunions trilatérales des Présidents arménien, russe et azerbaïdjanais concernant les nouvelles mesures visant à renforcer le cessez-le-feu et améliorer l'instauration de la confiance dans le domaine militaire et à régler tous les différends par des moyens pacifiques.

Par les lettres mensongères qu'il fait régulièrement distribuer à l'Organisation des Nations Unies, l'Azerbaïdjan s'efforce de travestir les causes réelles du conflit, notamment en rejetant sur autrui sa responsabilité à l'égard des atrocités innombrables, violences systématiques et massacres barbares d'enfants, de femmes et de vieillards arméniens innocents et sans défense commis dans le Haut-Karabakh et dans différentes parties de l'Azerbaïdjan. C'est à cette fin que l'Azerbaïdjan a recruté, financé, entraîné et utilisé des mercenaires étroitement liés à des organisations terroristes.

La lettre datée du 3 août 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan et publiée sous la double cote A/65/921-S/2011/492, est un nouvel exemple de la propagande haineuse de l'Azerbaïdjan à l'encontre de l'Arménie.



Dans cette lettre, le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan interprète sciemment et effrontément de façon erronée les affirmations du Président arménien Serzh Sargsyan en en citant quelques passages tirés de leur contexte, de manière à entièrement en dénaturer le fond.

À plusieurs occasions, les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont exhorté les parties à respecter le cessez-le-feu, à retirer leurs tireurs d'élite de la ligne de contact et à appliquer d'autres mesures propres à instaurer un climat de confiance. L'Azerbaïdjan a invariablement refusé ces demandes. En violant régulièrement le cessez-le-feu, en commettant des actes de provocation sur la ligne de contact, en menaçant d'employer la force et en faisant circuler les lettres mentionnées plus haut dans les organisations internationales, l'Azerbaïdjan, au lieu de contribuer à un climat de confiance, en sape les fondements.

De plus, l'Azerbaïdjan a rejeté la proposition formulée par les Coprésidents du Groupe de Minsk en vue du règlement du conflit du Haut-Karabakh aux réunions tenues par les Présidents de l'Arménie, de la Russie et de l'Azerbaïdjan à Saint-Pétersbourg en juin 2010, à Astrakhan en octobre 2010, à Sotchi en mars 2011 et à Kazan en juin 2011. C'est pour cette raison que les négociations n'ont abouti à aucun résultat.

Malgré l'attitude non constructive de l'Azerbaïdjan, l'Arménie reste attachée au règlement pacifique du différend concernant le Haut-Karabakh et croit fermement que le problème doit être résolu exclusivement par des moyens pacifiques fondés sur les principes du droit international.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 34, 39, 66 et 75 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Karine **Khoudaverdian**